Bulletin de liaison annuel du syndicat des apiculteurs du Cantal

Rédacteur : M. CARRIER Christian – Président du syndicat des apiculteurs du Cantal avec la participation de Christophe ROY et Ludovic JOACHIN Décembre 2022

2023

Apicantal

Syndicat des apiculteurs du Cantal

EDITORIAL :

Au terme de 2021 j'avais mentionné que nous terminions une année à classer dans les plus mauvaises.

Qu'en sera-t-il de 2022 lorsque nous visiterons nos colonies au début 2023 ?

J'ai de multiples craintes.

Pourtant nous avons eu un 1er semestre où toutes les conditions furent réunies pour un bon développement des colonies.

Il en sera malheureusement de même pour les frelons *(sujet abordé plus loin).*

Les colonies qui avaient survécu à l'épisode hivernal, même les plus faibles, trouvaient un environnement des plus favorable pour se reconstituer.

Sauf bien entendu pour les reines de mauvaise qualité issues de 2021 que l'on retrouvait dans certaines colonies. (*Sujet repris par ailleurs*)

Ce très bon premier semestre donnait beaucoup d'espoirs à tous les apiculteurs du département. Les divisions se passaient pour le mieux, les élevages de reine également et la première hausse se remplissait précocement. Et, bizarrement, les apiculteurs qui ne les posent qu'après la floraison du pissenlit n'ont pas observé cette règle. Heureusement.

C'est même la preuve que cela n'a plus grand sens dans notre apiculture où il faudra toujours savoir saisir les opportunités de récolte.

Le changement climatique engendrant une précocité, la douceur printanière, des floraisons en abondance, les deuxièmes hausses mises rapidement en place voyaient leurs rayons se remplir de nectar.

Certains signalaient même la mise en place d'une troisième hausse dès le début juin.

Tout allait merveilleusement bien pour ceux possédant de belles colonies en sortie d'hivernage.

Puis au 20 juin une situation totalement méconnue dans le Cantal : **un premier épisode de canicule**.

Si sur le versant Est du département un manque de pluie se fait déjà ressentir, il n'en est pas de même versant Ouest. Jusqu'à fin juin il y a de la pluie et les prairies laissent plein d'espoir avec de multiples floraisons, sans oublier arbustes et arbres.

Mais curieusement et sans réelle explication rien ne vient s'ajouter dans les hausses.

Les colonies restent très actives, mais c'est un peu comme si la collecte correspondait juste au besoin quotidien de la colonie.

Pour mes colonies tout s'est arrêté au niveau production de miel le 20 juin. C'est excessivement tôt en saison. Aucune collecte en nectar et miellat après cette date pour l'apiculteur.

Première analyse sur cette situation nouvelle : en apiculture il ne faudra jamais passer à côté d'un moment propice. La nature ne resservira pas avec le changement climatique deux fois les bonnes conditions à nos abeilles pour produire du miel !

En juillet pas d'orages mais rien de grave encore.

En août toujours pas d'orages et cela commence à devenir inquiétant. La presse me sollicite pour connaître l'impact de la sècheresse et du 2ème épisode de canicule sur l'apiculture. Je ne veux pas être alarmiste dans un monde bien morose. Au fond de moi je pense que fin août des orages vont bien arriver et tout va rentrer dans l'ordre.

Il n'en est rien, sauf à de très rares exceptions sur notre département.

Arrive le 3ème épisode de canicule.

De bonne heure je passe devant mes ruches et quelques pelotes de pollen qui rentrent me rassurent. Un tout petit peu seulement. La plupart des colonies font la barbe, étant excessivement populeuses suite au premier semestre favorable à la ponte des reines.

Au début septembre je suis réellement très inquiet.

Une information est mise sur le site incitant les apiculteurs à mettre des provisions dans les colonies ou à L'apiculteur arrive à complémenter l'absence de nectar par l'apport de sirops ou de pâtes sucrées.

Mais il est totalement démuni pour compenser les carences de protéines végétales : le pollen.

Le commerce propose des pâtes protéinées. Mais selon moi elles n'arrivent jamais au même résultat qu'une bonne diversité de pollens riches prélevé par les abeilles. De plus lisez leur notice pour savoir ce qu'elles contiennent exactement.

En 2021 les pollens délavés du second trimestre avaient généré de mauvaises reines, souvenons-nous en.

Début octobre toujours pas de pluie.

Pour moi c'est une **catastrophe**.

La moindre erreur au rucher provoque du pillage, malgré l'habitude et de multiples précautions. Des colonies sont totalement dépeuplées et certaines meurent déjà. Inhabituel en cette saison.

J'ai de fortes craintes pour l'hiver à venir. Je prévois entre 20 et 40% de pertes.

A mi-août j'étais optimiste. Une récolte de miel moyenne, quelques orages et il n'y aurait même pas à faire des apports de nourriture.

Pour établir un diagnostic à l'opposé au début octobre, toutes les colonies ont dû recevoir des apports de sucre !

EAU :

Nous prenons conscience cette année que l'eau une réelle richesse est un besoin impérieux. Le Cantal avec l'eau omniprésente, de très grande qualité à la fin des années 1960, se réveille un peu tard pour découvrir qu'il n'était pas à l'abri dans ce domaine. Raréfaction et pollution.

Une similitude peut s'établir entre les destructions des haies et le drainage, financés tous deux. Maintenant il faut à nouveau injecter des fonds pour rétablir des haies et creuser des réservoirs ! Eternel recommencement.

Nos abeilles ont énormément besoin d'eau. Difficilement quantifiable par colonie, même si certains chercheurs avancent le volume de 100 litres. Cette eau entre spontanément avec la collecte de nectar. Mais le plus souvent les pourvoyeuses d'eau sont à l'action. Eau en vue de préparer la

bouillie larvaire mais également pour réguler la température surtout en période estivale.

L'implantation des ruches est soumise à un règlement Préfectoral. Il doit être respecté. Une fois que les abeilles sont sorties de la ruche elles n'appartiennent plus concrètement à l'apiculteur. Elles vont ou bon leur semble.

Parfois cela peut occasionner une gêne pour des riverains. Pour éviter des sources conflictuelles nous conseillons de mettre en place des abreuvoirs très tôt en début de saison.

Une fois qu'ils sont installés et pris en compte par vos abeilles ils doivent être **impérativement** alimentés en continu. Une brève interruption, les abeilles trouvent un autre point de collecte et ne le quitterons plus même si le précédent est réactivé.

Et attention si c'est une piscine aux doléances des propriétaires !

QUALITE DES REINES :

Ici ne va pas être abordé le sujet des races.

Pour moi il s'agit simplement d'amener tous les apiculteurs à réfléchir. Cette locution quel sens lui attribuer ?

Principalement éviter la locution trop réductrice « **reines mal fécondées** ».

Nous allons nous appuyer sur un exemple.

Les reines marquées blanches nées entre fin avril et début juillet 2021 étaient de mauvaise qualité pour les 2/3 d'entre elles. Le constat arrive plus ou moins rapidement en cours de saison.

Heureusement la fin d'été favorable au développement des colonies avait permis à 50% de ces colonies déficientes de se rémérer spontanément (*cf. fin de document pour retrouver le mot anecbalie*).

Mais il restait encore 30% de mauvaises reines jeunes à la visite de printemps 2022 dans lesquelles on veut quand même placer un espoir.

Pour finir je remplacerais toutes ces reines de mauvaise qualité dès fin avril. D'où l'intérêt de marquer les reines et le début de leur ponte.

Beaucoup de travail.

Probablement certaines de ces reines ont rencontré des problèmes avec les mâles au cours de leur vol de fécondation avec un temps extrêmement humide. Soit leur vol a pu être retardé si la météo n'était pas propice. Au-delà de 30 jours (*après la ponte de l'œuf*) ce seront des reines à classer dans déficientes.

Également prendre en compte des mâles de qualité fertile douteuse.

Certaines causes en amont du vol nuptial peuvent s'envisager. Le mauvais temps humide pénalisait la qualité nutritive du pollen amassé, étant fort délavé, engendrant ainsi une gelée royale de moindre qualité, avec un impact sur toute la colonie et toutes les castes à venir. Les larves des futures abeilles ou mâles dans les premières heures reçoivent de la gelée royale. La future reine elle tout au long de sa gestation et de sa vie.

Si en plus la colonie, dans une saison déjà bien engagée, se retrouve avec une population de varroa importante cela va accroitre le problème.

Nous parlerons de synergie.

506 ADHERENTS en 2022

Répartis de la façon suivante :

Nombre de ruches	Nombre d'adhérents	Nb ruches
0 à 9	265	1199
10 à 24	164	2326
25 à 49	55	1941
50 à 99	9	645
100 et plus	13	2680
Total	506	8791

On observe un léger tassement du nombre d'adhérents et des ruches déclarées.

Nous conservons nos apiculteurs âgés, généralement motivés jusqu'à l'impossibilité d'œuvrer sur le terrain. Quelques nouveaux viennent nous rejoindre, mais l'on peut craindre que le nombre d'inscrits continue à s'éroder inéluctablement.

A cela 2 pistes peuvent être évoquées : la surmédiatisation de l'abeille va probablement perdre de son retentissement, ensuite les difficultés croissantes pour faire survivre les colonies d'abeilles pourront l'emporter chez certains.

Surtout si toutes les colonies disparaissent dans les petits ruchers, malgré de multiples efforts pour assurer leur survie.

Dans l'apiculture dite de loisir et pluriactive, il faut qu'il y ait du plaisir dans la pratique. Tout ne peut devenir contraignant sans engendrer de la lassitude entrainant l'abandon.

Entretenir des abeilles demande des connaissances à acquérir en permanence, mais également un investissement en temps et en argent. Tout domaine a des seuils de viabilité.

ETIQUETTAGE :

A la lecture de ce document vous devriez déjà tenir compte du nouveau règlement pour vos conditionnements. Il concerne l'application des consignes de tri, via des logos validés par CITEO.

Lorsque vous viendrez chercher les étiquettes que nous avons en stock au dépôt nous vous proposerons un autocollant pour se mettre en conformité. Lorsque notre stock sera épuisé, nos nouvelles impressions prendront en compte cette règlementation.

Ceux qui ont un stock d'étiquettes chez eux, issues du syndicat ou de leur propre réalisation penseront à inclure ce complément.

Gardez à l'esprit que vous devrez lors d'impression de vos nouvelles séries y inclure ces logos. La plupart du temps les imprimeurs pourront vous aider dans cette démarche.

POTS VERRES :

Je le dissocie du fonctionnement général de notre magasin, 2022 ayant généré de multiples contraintes rien que sur ce sujet.

Le coût du verre a sérieusement augmenté, comme sur bien d'autres produits. Le syndicat répercute les hausses en fonction de chaque livraison. Pour rappel nous avons peu de place pour un stockage de gros volume.

L'immense majorité d'entre vous s'est habituée au blistage des pots verre sous film plastique. Également les bénévoles.

Mais celui-ci impacte 2 éléments majeurs : son coût et les délais de livraison.

Pour mémoire le coût d'un blistage de 12 pots verres de 500g représente à lui seul 1€. Les délais de livraisons peuvent être multipliés par plus de 10, en parlant en semaines !

Concernant les délais, faute de main d'œuvre pour réaliser l'opération ajoutée à la difficulté de s'approvisionner en plastique le fournisseur reporte sans cesse la promesse de date de livraison. Ce qui génère beaucoup d'incertitudes pour renseigner le site.

Une piste peut être explorée avec la livraison en vrac des verres sur palette.

Au dépôt nous y sommes opposés, car cela va engendrer un surcroît de travail avec des risques de casse.

Mais cette solution du vrac peut trouver un intérêt chez nos adhérents qui acceptent d'être livrés chez eux.

Regroupez-vous par zone et vous aurez un gain non négligeable sur le prix. Celui-ci étant négocié par le syndicat, avec seule contrainte un minimum de 600€ HT pour une livraison à domicile. Avec l'envolée des prix pensez à étudier localement cette option.

LE BIEN-ETRE ANIMAL CHEZ LES ABEILLES

(Christophe ROY)

Dans les médias aujourd'hui, on entend de plus en plus souvent parler de bien-être des animaux, en particulier pour les animaux « de ferme ». Généralement il s'agit malheureusement de faits divers ou de maltraitances qui font les gros titres. Mais jamais il n'est question du bien-être animal pour les abeilles, alors que c'est une espèce dont 30 % environ des individus meurent tous les ans… Sont-elles victimes elles aussi de « maltraitance » ? Qui est responsable de ces mortalités ?

Le bien-être animal est d'abord un « concept » né au milieu du XXème siècle. Ce concept repose à la fois sur des principes éthiques et moraux, sociétaux, règlementaires, voire philosophiques. Cinq règles définissent les grands principes du bien-être des animaux : ils ne doivent souffrir ni de la faim ni de la soif, ne pas être malades, ne pas être stressés mais au contraire ils doivent vivre dans des conditions de confort satisfaisant leur permettant d'exprimer leur comportement normal. Depuis peu, la définition intègre aussi le fait que l'animal doit ressentir un « état physique et mental positif ». Le législateur a prévu que ces règles devaient s'appliquer aux animaux de ferme pendant leur transport, pendant leur élevage, et même pendant leur abattage. L'abeille, quant à elle, n'est pas citée dans ces textes et donc, de fait, la notion même de bien-être animal ne se pose pas en théorie. Certains trouveront cela logique : une colonie d'abeilles est-elle capable d'être dans un « état physique et mental positif » … ? D'autres trouveront cela regrettable : une colonie d'abeilles qui meurt intoxiquée par un épandage d'insecticides, n'est-ce pas un vrai cas de maltraitance ?

La science apporte des éléments de réponse, partiels. Car oui, selon certains chercheurs, l'abeille serait capable de ressentir des émotions et peut exprimer stress ou souffrance. Ils s'appuient pour cela sur le fait qu'une abeille dispose de tout l'arsenal chimique dans son hémolymphe pour ressentir de la douleur par exemple. Et c'est vrai que certaines études sont assez déconcertantes et peuvent nous faire voir l'abeille de façon différente... Mais, au contraire, d'autres chercheurs pensent que l'on surinterprète ces résultats et que l'abeille, pas plus qu'une pieuvre ou un escargot, n'est capable d'émotions : l'intelligence de ces animaux ne suffit pas, à leurs yeux, à dire d'eux qu'ils sont des êtres sensibles. Alors où est la vérité, et que peut-on en retenir, nous, apiculteurs ?

Alors que des élevages d'un autre genre apparaissent peu à peu, les élevages d'insectes en vue de leur consommation sous forme de farine, leurs responsables s'interrogent : dans le doute, il vaudrait mieux appliquer les règles de bien-être animal aux insectes également. Qu'est-ce que cela impliquerait pour les colonies d'abeilles ? Sans doute un meilleur respect des bonnes pratiques apicoles que nul n'est censé ignorer. Peut-être un passage par une formation obligatoire pour tout futur possesseur de colonies ? Peut-être la suppression de certaines pratiques comme le clippage des reines (NB : la méthode consiste à couper les ailes des reines pour les empêcher de s'envoler lors d'un essaimage) ? Peut-être l'application de règles de transport concernant les transhumances ? Chacun, en son âme et conscience, pourra y réfléchir en imaginant ce qu'il pourrait mieux faire pour respecter ses abeilles. Aucun apiculteur n'a l'intention de volontairement leur nuire c'est évident. Mais il existe encore des marges de progrès : les voir mourir de disette pendant l'hiver (ou même en saison), les voir mourir d'un parasitisme mal géré, les voir rechercher de l'eau pendant les canicules, sont des cas que l'on ne devrait plus rencontrer. Pour certains dangers, comme ceux évoqués ici, l'apiculteur est directement responsable de leur gestion, et doit prendre les mesures adéquates pour que ses abeilles n'en souffrent pas.

Un survol de l'histoire

Pour alléger le contenu du document pouvant s'avérer morose, je vais m'y essayer en m'appuyant sur le 60ème anniversaire du règlement Préfectoral du Cantal **signé en juin 1962**.

Ce règlement Préfectoral, ne fait mention d'aucun document antérieur. On peut donc penser que l'implantation des ruches sans contraintes légales devaient amener bien des désagréments en maints endroits. Il fallait règlementer.

A cette période nos campagnes évoluaient rapidement. L'urbanisation prenait le pas sur un territoire encore essentiellement rural, avec le tourisme en plein essor.

La présence d'abeilles implantées anarchiquement, sans soucis de voisinage devait générer bien des querelles.

Avec une majorité de ruches vulgaires encore très présentes dont leur récolte consistait dans leur renversement pour atteindre de manière aléatoire quelques rayons de miels et des apiculteurs avec des enfumoirs sommaires, souvent inefficaces à calmer des colonies. L'agressivité de ces abeilles pouvant trouver une explication dans le fait que c'était souvent la seule fois au moment de cette récolte où elles étaient face à leur propriétaire. Avec les ruches vulgaires la récolte se réalisait au printemps. Dans les rayons que proposait ma grand-mère je trouvais du miel, des larves, du pollen. Mais surtout peu d'hygiène. Gare aux nostalgiques où tout était merveilleux.

Heureusement des ruches à cadres mobiles les remplaçaient petit à petit, avec des apiculteurs plus expérimentés, connaissant mieux les protocoles d'intervention.

Des ruches omniprésentes dans le Cantal, un document de 1892 fait état de 29435 ruches. On peut apprécier la précision à l'unité près, mais émettre

quelques réserves. Fallait-il y ajouter les colonies trouvant refuge n'importe où ?

Ainsi de multiples lieux-dits trouvaient l'origine de leur nom dans cette pratique.

Pour n'en citer que quelques-uns du bassin de Montsalvy, représentatifs dans leur fréquence : bournioune (*Lapeyrugue,*), brounhoux (*Ladignac*), brougnounet (*Montsalvy*).

L'occitan retenait BRUSCS pour désigner les ruches en pailles. Ici localement elles étaient déclinées en BROUGNOUX. L'occitan loin d'être une langue homogène avec de nombreuses locutions, souvent très localisées.

Je ne résiste pas au plaisir de vous citer 2 proverbes OCCITAN relatifs aux abeilles pouvant conduire à réflexion. L'argent y est évoqué, mais pas que.

Qual met son argent en abelhas, sovent se grata les aurelhas.

Traduit cela peut donner : qui met son argent dans les abeilles, se gratte souvent les oreilles. Avec cette explication : pas simple de posséder des abeilles pour vouloir en tirer profit !

Qual met son argent sus las fedas et los brusc, lo met, tot cop a fons perdut. Las annadas se seguon, mas se semblan pas.

Traduction : qui met son argent sur les moutons et les abeilles, le met à coup sûr à fond perdu. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas.

Dernier commentaire toujours d'actualité ?

FRELON ASIATIQUE :

Arrivé en France en 2004 dans le Sud-Ouest. Il s'est inexorablement déployé sur tout le territoire.

Au tout début les apiculteurs du Sud-Ouest faisaient état d'un redoutable prédateur vis-à-vis de leurs abeilles en demandant des mesures d'urgence pour l'éradiquer ou pour le moins ralentir sa progression.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle s'est emparé rapidement du dossier. Il a souhaité être maitre du jeu en répondant qu'il fallait l'étudier, savoir s'il allait être envahissant, survivre, avant toute chose.

Il y a eu plus de célérité au MNHN à demander des subventions qu'à prendre de bonnes décisions.

L'étudier au début, avec le recul ce n'était pas du tout la bonne réponse, c'était même la plus mauvaise option envisageable.

Il fallait agir pour sa destruction et si par malheur il subsistait il serait toujours temps de l'étudier.

Que pouvait-on attendre et espérer d'un nouveau frelon en 2005 en France ?

Ensuite face à son aire d'expansion, s'est mis en place tout un protocole présentant de multiples piégeages. Cela devient foisonnant et incompréhensible. Une surenchère de propositions contenant les plus farfelues.

Pour un même objectif vous seriez plutôt :

Pour la nature ? ruche peu visible derrière genêts et fougères.

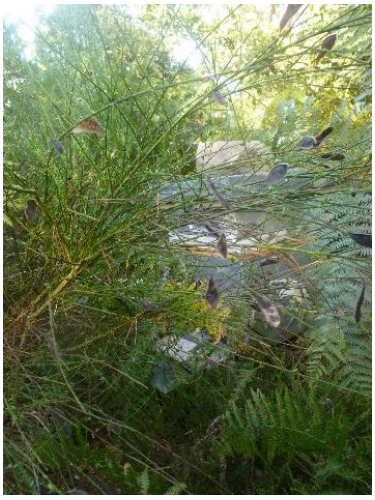

Ou pour le plastique ?

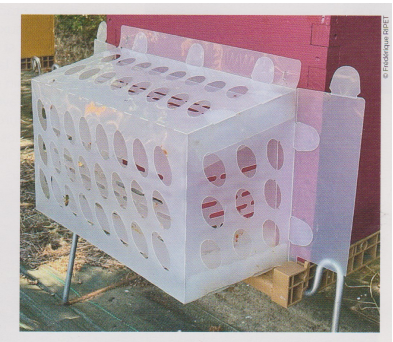

Pour étayer le sujet, les abonnés d'ABEILLES et FLEURS consulterons le N° 853 de décembre 2022. Je considère comme une aberration une rédaction qui publie en l'état. Il faudrait à minima donner une échelle de valeur d'efficacité à chaque suggestion. Et encore !

Nous avons été durant ces presque 20 années submergés d'idées pour capturer ou détruire. Allant des poules, à la harpe électrique, jusqu'aux drones….

Les apiculteurs cherchaient l'efficacité, des protecteurs de la nature **imposaient** l'idée d'un piégeage sélectif.

Ah ! le bon mot « **piège sélectif** »

Il est admis qu'un nid de frelon de taille conséquente comporte jusqu'à 1500 adultes à son apogée. Si on leur octroie un minimum de 10 sorties quotidiennes cela pourrait conduire à une prédation de 15000 insectes par jour. Pas seulement nos abeilles. Alors le piège sélectif qui évite la mort à 20 insectes a-t-il raison d'être présenté incontournable ? Heureusement le frelon mange aussi des fruits et autres nourritures car il est omnivore

Personnellement je remets en cause son existence. Principalement pour la raison suivante ; un piège sélectif dans le cas qui nous occupe ne verra pas la prise d'insectes non concernés, même si ce n'est pas toujours vérifié, mais il complexifiera la mise en œuvre et la capture du frelon : fondatrices au printemps, adultes en saison. A trop sophistiquer le dédale pour arriver au but espéré le piège perd de son efficacité tout simplement.

Ici il n'est pas question de remettre en cause les **connaissances** du MNHN. Simplement acter l'éloignement entre l'élite parisienne et le monde rural. Garder également dans un coin de notre esprit qu'ils n'ont aucune obligation de résultat dans l'élimination du frelon et qu'ils se gardent bien d'éviter le sujet. Ils s'estiment au « dessus de la mêlée » pour des questions bien terre à terre. Rappelez-vous l'omniprésence du Professeur RAOULT dans la lutte contre COVID, cela doit pouvoir légitimer nos inquiétudes.

Avec toute la bibliographie consacrée à cet insecte je déplore qu'une simple fiche ne fasse pas état mois par mois d'une procédure de piégeage synthétisée. Ensuite chacun améliorera ou modifiera à sa convenance quitte à y adjoindre une sélectivité.

Jusqu'au 17 novembre il a continué sa prédation devant nos ruches sur tout le territoire du département.

Une **véritable catastrophe** risquant de rebuter maints apiculteurs.

J'ai rencontré fin novembre les apiculteurs de l'Aveyron lors de leur AG. Ils sont également désemparés.

DEPOT :

L'effacement progressif des contraintes sanitaires nous a ramené en fin de saison à retrouver un fonctionnement identique à l'avant COVID. Sans rendez-vous et sans précommande.

Ce fonctionnement est retenu pour l'année à venir. Sur le calendrier 2023 apparaissent simplement les jours d'ouvertures avec les horaires de présence.

Si de nouvelles contraintes de distanciations apparaissaient en cours d'année vous consulterez le site www.apicantal.fr pour en connaître la déclinaison dans notre fonctionnement.

Les tarifs de toutes les marchandises augmentent. Certains tarifs connaissent de grandes fluctuations.

Là n'est pas le seul problème.

Cela se complexifie pour notre organisation.

Difficulté d'approvisionnement parfois, allant jusqu'à des changements dans les dates de livraisons programmées ou camions non conformes à nos capacités de réception au moment d'arriver sur le parking !

Les jeudis d'ouverture ne vous garez pas dans la rue d'accès au dépôt. Trop de gros camions manœuvrent en permanence pour livrer les usines à proximité et le risque est fort grand d'un accrochage.

Déclaration de ruchers :

Déclaration **obligatoire** chaque année. Doit se faire pour l'année en cours entre le **1er septembre et le 31 décembre**.

A la réception de ce document, pour les retardataires, vous aurez encore le temps de la réaliser.

ADHESION 2023 :

Il est toujours primordial de rappeler que nous fonctionnons sans aucune aide extérieure.

Les dons de plus en plus importants témoignent du bon ressenti vis-à-vis de nos actions et des services rendus par les bénévoles.

Les dons 2022 sont employés pour améliorer prioritairement le fonctionnement du magasin et son aménagement.

La cotisation, reste à **18€**.

Options assurances : elles restent facultatives et sont à explorer pour chacun d'entre vous. Tarifs des options en légère augmentation.

Exemple 1 :« INCENDIE »

Une année marquée par une exceptionnelle sècheresse met en avant le risque d'incendie généré par un enfumoir.

Quasiment tous les conseils incitent pour la présence d'un extincteur avec soi ou dans le véhicule.

Peut-être plus basique je considère qu'un jerrican rempli d'eau et laissé à demeure dans chaque rucher peut se présenter comme une alternative aisée à mettre en œuvre.

Exemple 2 :« VOL »

Les pertes de colonies restent toujours élevées. La tentation peut devenir grande pour certains de se procurer quelques colonies d'abeilles à moindre coût. Fin novembre un vol de 3 ruches a été déclaré à la gendarmerie de PUYCAPEL. Malheureusement l'adhérent n'avait pas souscrit l'option.

Assemblée générale 2022 :

A Salers le samedi 1er octobre nous avons réussi à organiser une belle AG après plusieurs reports.

Un peu déçus de n'avoir pas fait le plein de convives pour un repas dont le syndicat prenait les 2/3 du coût à sa charge.

Il est toujours difficile de relancer ce type d'événement après 3 ans d'interruption.

Cette crise de COVID avec ses confinements a été un formidable amplificateur de déploiement des nouvelles technologies.

A mon grand regret trop d'apiculteurs vont chercher sur INTERNET des informations au lieu de privilégier les contacts de proximité, bien plus judicieux.

Le conseil d'administration comportant 14 membres a été réélu à l'unanimité pour 3 ans.

Le sujet des intrants dans les colonies d'abeilles a passionné l'auditoire par une présentation fort bien argumentée du Dr vétérinaire Christophe ROY.

Notre collègue Jacques LACOSTE a présenté la convention établie entre FRANSYLVA et le syndicat. Ce partenariat doit permettre à des apiculteurs de pourvoir trouver des propriétaires forestiers acceptant l'implantation de ruches. Très intéressant car ils sont présents sur l'ensemble du département. De plus, en forêt, de très nombreux arbres reçoivent la visite des abeilles. Bien peu d'apiculteurs seraient en mesure de citer les espèces concernées. Pollen, nectar et miellats y sont très fréquents.

Cette possibilité avec les forestiers semble des plus intéressantes avec les nombreuses difficultés rencontrées pour implanter des colonies d'abeilles.

Vous retrouverez les quelques images en fin de document dont j'ai réécrit le commentaire pour étayer cette réalité.

A.G. en 2023

Cette assemblée est programmée le samedi 15 avril.

A la rédaction de ce document le lieu n'est pas déterminé. Nous nous orientons vers le nord-est du département. Il s'agit de trouver une salle d'accueil pour la réunion et un restaurant à proximité.

Une A.G. reste un élément essentiel dans le fonctionnement de notre syndicat.

FORMATIONS 2022

Toutes celles qui étaient programmées ont pu se dérouler. Merci à tous ceux qui animent ces moments d'échange et de partage de connaissances.

Les inscriptions étaient gratuites. Pour la journée dédiée aux divisions de colonies au samedi 21 mai nous avons atteint 78 inscriptions. Cela nous a obligé à dédoubler la session entre le vendredi et le samedi.

Pour en fin de compte noter que 30% des inscrits ne se sont pas déplacés !

Nous revenons à une inscription payante pour 2023 à toutes les journées organisées.

FORMATIONS 2023

Une formation débutant de février est prévue pour le **samedi 25 février**.

Vous compléterez le bulletin d'inscription annexé à ce document pour vous inscrire.

Au mois de **mai le samedi 13** une journée sur le thème **« division de colonies »** est proposée. Scénario identique à celle de février pour s'inscrire.

Le coût de chaque inscrit est fixé à 8€ par session. Paiement par chèque libellé à APICANTAL, à joindre au coupon et non restitué quelle que soit la raison de l'absence.

Rucher école du Nord Cantal :

Les 10 séances programmées pour la session 2022 ont été menées à bien pour 16 participants.
Les modalités pour **la session 2023** seront publiées à compter du 15 décembre sur www.apicantal.fr

Rucher Ecole de La Plantelière :

Le syndicat des apiculteurs, en partenariat avec la **C.A.B.A.** assure la formation tout au long de la saison suivant un calendrier préétabli conjointement.

Les inscriptions sont gérées uniquement par la CABA.

Mots atypiques ?

Dans les termes rarement employés lors des échanges entre apiculteurs mais que l'on retrouve dans de nombreux ouvrages, l'an passé nous avions traité le mot ***arrhénotoque***.

Nous poursuivons avec :

ANECBALIE.

Seule espèce ayant la faculté que l'on appelle anecbalie, ou remérage, les abeilles dans leurs colonies démarrent spontanément un élevage royal dès que la reine produit moins de phéromones.

Lors de mes visites de printemps, je contrôle systématiquement tous mes cadres. Dans une colonie je pensais trouver une reine verte. Je repère une reine non marquée, que j'identifie en blanc. Convaincu qu'elle était présente depuis la fin de saison 2021.

Je poursuis ma visite et je trouve ma reine verte !

Je retrouve la reine précédente pour la marquer en jaune, car ces 2 reines n'ont pu cohabiter tout l'hiver. Je laisse faire la nature tout en sachant que la reine identifiée vert n'avait qu'un laps de temps très court à survivre. La cohabitation étant de courte durée.

Ceux qui marquent leurs reines constatent assez souvent que des reines ont été remplacées spontanément au sein des colonies.

Certains apiculteurs peuvent même être à la recherche de reines ayant cette aptitude. Je doute fort qu'elle soit transmissible. C'est une alternative censée supprimer l'essaimage, avec tous les risques induits.

CONCLUSION :

Tous les administrateurs, récemment élus, se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonne santé.

Il y a toujours beaucoup de plaisir à s'occuper des abeilles. Elles ne seraient plus présentes dans notre environnement sans le travail acharné des passionnés. Déguster son propre miel est un moment délicieux à savourer.

Parfois l'on se sent désarmé face à la tâche qui nous attend en sortie d'hivernage. Les colonies mortes nous désespèrent car souvent on regrette de ne pas avoir poussé plus loin nos investigations pour assurer leur survie. Mais les survivantes comme un renouveau nous entraînent vers de nouveaux espoirs et souvent de multiples satisfactions.

L'espoir n'est ici pas un vain mot. C'est tout ce qu'il nous reste face aux écueils à surmonter par les abeilles et par les passionnés assurant leur survie.

Que 2023 nous accorde un répit et du plaisir à s'occuper des abeilles.

Un détournement de dessins avec mes commentaires que l'on pourrait appeler :
« oui, mais ailleurs !»